

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU MALI**
AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE



**EMBASSY OF THE REPUBLIC
OF MALI**
TO THE UNITED STATES OF AMERICA

N°2021-028/AMW-PC

Washington DC, le 15 avril 2021

A

**Madame Corinne Dufka
Directrice Sahel, division Afrique
Human Rights Watch**

Washington

Objet : réaction du Gouvernement du Mali pour donner suite aux allégations de violations des droits de l'homme par les Forces armées et de sécurité

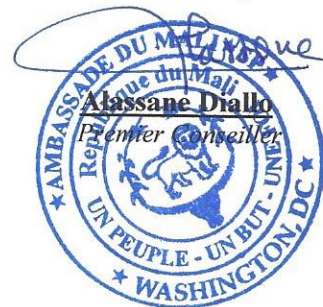
Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, la réaction du Gouvernement du Mali pour donner suite aux allégations de violations des droits de l'homme par les Forces armées et de sécurité contre les populations civiles de Libé, Kobou, le village de Sokoura et le hameau de Solla entre octobre 2020 et fin mars 2021 que vous envisagez de publier.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien faire prendre en vue d'intégrer ses éléments de réponse dans le corpus ou l'annexe de votre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pour l'Ambassadeur et par ordre





N° 000930 / MDAC-SG

Bamako, le 13 AVR 2021

*Le Ministre de la Défense
et des Anciens Combattants*

A

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale

-Bamako-

Objet : Observations sur la note de « Human Rights Watch » sur les tendances des violations et abus des Droits de l'Homme.

Référence : Lettre n°000611/MAECI/DAJ/DA du 09 avril 2021.

Suite à la lettre ci-dessus citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les observations du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants à propos des allégations d'exactions évoquées par la Directrice de « Human Rights Watch » ainsi que les mesures envisageables pour remédier aux violations alléguées.

Selon la correspondance, les Forces armées maliennes se seraient rendues coupables d'exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées ou involontaires : représailles contre les populations civiles de **Libé Kobou**, le village de **Sokoura** et le hameau de **Solla** entre octobre 2020 et fin mars 2021 : à travers certaines questions dont les réponses sont les suivantes :

1. A l'instar de toutes allégations d'exactions imputables aux FAMA dont celles récentes de **Libé et Kobou**, des enquêtes menées par la Gendarmerie qui joue le rôle de prévôté, ont été immédiatement ouvertes conformément aux normes légales requises (transport sur les lieux, constatation, perquisition) et dans le strict respect des Droits de l'Homme. Egalement, le Procureur Militaire a été informé.

Cependant, certaines investigations s'étalent sur une certaine durée avant leur clôture, à cause de la spécificité de certaines zones qui sont difficiles d'accès, la réticence de certaines personnes à témoigner.

2. Dans tous les cas, des enquêtes ont été ouvertes et les investigations sont en cours.

3. Certes des militaires ont été entendus mais les investigations sont toujours en cours pour déterminer la véracité des allégations et éventuellement situer les responsabilités.

4. Dans le cadre des opérations, la prévôté est toujours présente dans le but de légitimer les actes posés et éviter les abus. Davantage, sa place est même prévue dans le dispositif.

5. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme, l'opération « Maliko » a vu le jour. Ainsi, des opérations de grande envergure ont été menées aussi bien dans le Nord que le Centre du pays. Dans cette perspective, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur le respect des Droits de l'Homme. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre l'impunité et la préservation des Droits de l'Homme, la fonctionnalité des Tribunaux militaires est effective, réconfortée par la tenue d'audiences assorties de sanctions. Dans la même optique, des séances de sensibilisation et de formation allant dans le sens du renforcement des connaissances des hommes au respect des Droits de l'Homme, ont déjà été entamées dans certains centres de formations et s'étendront à d'autres les prochains jours. Pour ce cas précis, des séances de formation ont été dispensées par le Directeur de la Justice Militaire dans certains lieux de formation, notamment les 06 et 07 janvier à Markala et Koutiala au profit des stagiaires du Certificat interarmes (C.I.A.), le 24 mars 2021 à Ségou (Banankoro) à l'intention des Elèves Sous-officiers (E.S.O.) et enfin le 25 mars 2021 aux éléments du Mécanisme Opérationnel de Coordination (M.O.C.)

Je vous remercie de votre habituelle collaboration.

Ampliations :

-Archives et Chrono...02



Général de Brigade Souleymane DOUCOURE

Chevalier de l'Ordre National